

L'[INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIETE INDUSTRIELLE](#) / T : 08.20.21.32.13 a homologué l'indication géographique « dentelle de Calais-Caudry » qui concerne huit entreprises (six à Caudry et deux à Calais), soit 400 emplois pour un chiffre d'affaire d'environ 19 millions d'euros, le 26 janvier dernier. Ces entreprises sont les calaisiennes [NOYON](#) / T : 03.21.46.79.00 et [DARQUER](#), et les caudrésiennes [BEAUVILLAIN DAVOINE](#) / T : 03.27.76.51.40, [JEAN BRACQ](#) / T : 03.27.85.22.63, DARQUER ET MÉRY, [DENTELLES ANDRE LAUDE](#) / T : 03.27.75.06.52, [SOLSTISS](#) / T : 03.27.85.10.25 et [DENTELLE SOPHIE HALLETTE](#) / T : 03.27.76.55.76.